



Syndicat National de l'Éducation Physique de  
l'enseignement public  
(Fédération Syndicale Unitaire)  
76 rue des rondeaux, 75020 Paris  
[www.snepfu.net](http://www.snepfu.net)

Septembre 2011



# Le CAPEPS 2011

Enquête auprès des candidat-es,  
des formatrices et formateurs...  
Éléments soumis au débat

Le SNEP s'était fixé comme objectif de faire un bilan du CAPEPS qui a été remanié en 2011. Les modifications du concours obéissaient à deux logiques : celle du ministère, dans le cadre de la « mastérisation » avec laquelle nous étions en désaccord pour l'essentiel, et celle de l'IG avec laquelle nous avons eu un accord global, et des désaccords partiels, que nous rappellerons dans le texte.

Une partie du bilan sera présent dans le rapport des jurys, mais il est évident qu'il sera partiel et qu'il ne portera en aucune manière une analyse du système mis en place et de certains dysfonctionnements observés. Pour notre part, le but bien entendu n'est ni d'encenser ni de critiquer ouvertement le concours, mais d'essayer de voir de qui fait système, les avancées et les reculs éventuels et proposer quelques pistes de réflexion pour l'avenir. Le SNEP a, chacun le sait, toujours été très vigilant sur le CAPEPS tant il oriente, aujourd'hui encore, les formations « Education-Motricité » et donc pour une part la professionnalité à venir des lauréats.

A propos du concours, les candidat-es ne sont quasiment jamais sollicités pour donner leur avis et les formateurs, qui sont pourtant eux aussi aux premières loges, sont rarement consultés. Ils sont, dans le meilleur des cas, interpellés lors de réunions nationales qui sont la plupart du temps des réactions à des décisions déjà prises.

Nous avons souhaité mettre en avant un bilan qui puise ses sources dans un questionnaire fourni aux candidat-es grâce à la récolte d'adresses internet lors des sessions de Vichy, un questionnaire envoyé aux formateurs par courrier électronique, et l'analyse de différents observateurs pendant les sessions du concours 2011.

Nous avons essayé de fournir un retour qui rende compte des expressions diverses (près de 200 réponses), en repérant les lignes de forces, les contradictions, en les croisant avec les réflexions et analyses que nous avons produit l'an passé :

[http://www.snefsu.net/peda/formations/formation\\_master2008.php](http://www.snefsu.net/peda/formations/formation_master2008.php)

Il s'agit donc aussi d'une confrontation de nos points de vue initiaux avec une part de la réalité du terrain. Nous aurions enfin souhaité, pour compléter ce travail, avoir une rencontre avec les jurys, ou au moins des représentants divers dans l'ensemble des épreuves, mais outre le fait que par le passé une rencontre de ce type a toujours été refusée, cela n'était pas possible dans le temps imparti.

Ce travail a pour fonction principale de provoquer un débat que nous espérons le plus large possible

Christian Couturier  
Secrétaire national  
Responsable du secteur éducatif

## pages

04

### **Rappels des modifications du CAPEPS**

*Le contexte institutionnel*

05

### **Notre questionnaire**

*Quelques questions ouvertes*

06-08

### **La perception d'un concours inéquitable**

*Le zéro éliminatoire*

09

### **Un concours plus « professionnel »**

*Évolution de l'oral 1*

10

### **Agir en « fonctionnaire de l'Etat »**

*Une épreuve perfectible*

11

### **La formation en question**

*Une perception contrastée*

12

### **Les conseils aux prochains candidats**

13

### **Remarques diverses**

14

### **Pour conclure**

Ces réflexions reposent sur un questionnaire, aux candidats et aux formateurs, des entretiens avec des formateurs présents au concours et des observateurs (responsables syndicaux, collègues parents d'étudiant...). Le résultat est très contrasté. D'un côté un fort sentiment d'injustice dans le concours, lié à plusieurs éléments, dont le zéro éliminatoire a été le déclencheur. De l'autre l'oral de leçon, très intéressant dans sa nouvelle configuration et qui peut devenir, sous certaines conditions, une épreuve phare du concours.

## ... des modifications du CAPEPS

### Le nombre d'épreuves est passé à 4.

L'objectif du gouvernement était explicite : faire des économies. Le SNEP, en accord avec le Président du Jury, a réussi à gagner une subdivision des épreuves orales pour maintenir les pratiques physiques. Mais il y a au bout du compte 1 oral et 3 épreuves physiques en moins (on passe de 5 à 2).

### Les écrits.

La philosophie reste la même. Le temps des épreuves est passé de 4 à 5 heures. Pour l'écrit 1, la période historique à étudier s'est allongée (tout le XXème siècle et plus seulement depuis 1945).

Ils se passent maintenant en novembre. Ce qui a eu pour conséquence d'avancer la date d'inscription en juillet, rendant obligatoire la préparation dès le M1.

### Les oraux.

- Le ministère a imposé une épreuve « agir en fonctionnaire de l'Etat ».
- L'ancien oral de « polyvalences » a été supprimé.
- L'oral de spécialité n'a pas changé dans son principe.
- L'oral de leçon s'est mué en véritable interrogation sur une leçon, à partir de dossier et images vidéo. Le temps de préparation a été allongé.
- L'introduction du zéro éliminatoire à toute épreuve (ça existait déjà) ou sous-épreuve (c'est nouveau).

La philosophie de ces oraux a été sous-tendue par plusieurs choix de l'IG :

- Avoir un oral de leçon moins formel et plus professionnel. A cette orientation s'est ajoutée la volonté ministérielle, en supprimant l'année de stage en IUFM, d'avoir après le CAPEPS des jeunes « prêts à l'emploi ».
- L'obligation de « passer » par toutes les « compétences » des programmes à l'oral ou en pratique physique pour assurer la polyvalence du futur enseignant. Dans un contexte de limitation d'épreuves, cela implique obligatoirement un renforcement du tirage au sort pour les épreuves physiques (on prépare 3 épreuves, on en passe 2) et pour les épreuves orales (je ne peux pas tirer au sort les APSA que j'ai pratiquées).
- Assurer un bon niveau de pratique : seule la moins bonne note de pratique est retenue (alors qu'auparavant, toutes les notes comptaient mais la plus basse comptait double).

- Le « resserrement des APSA » sur des activités « scolaires » qui s'est traduit par une liste d'activités à préparer, tout en détournant les futurs enseignants de certaines activités que l'on souhaite faire disparaître des programmations d'établissement (volley, basket par exemple).
- L'ensemble de ces changements induit des stratégies, oblige le candidat à faire des choix et ce, pour l'année 2011, au moment de l'inscription.

Nous reviendrons dans l'analyse sur ces choix, certains doivent être discutés sérieusement.

## ... du contexte et des facteurs incontournables qui ont pesé

- La quasi-totalité des admissibles interrogés étaient cette année des doublants ou triplants. C'est une des raisons qui nous a permis de poser la question de la comparaison avec le précédents CAPEPS. De fait, sur l'ensemble, un seul candidat a répondu qu'il n'avait pas d'éléments pour comparer.
- Le ministère étant passé en force sur la « mastérisation », les candidat-es ont été obligés de choisir des épreuves sans obligatoirement y avoir été préparés. Délais d'inscription (pas d'anticipation, pas de communications officielles sur les changements) qui ont mis les étudiant-es en difficulté.
- Les candidat-es ont été préparés avec une grande dose d'approximations due au fait qu'il n'y a pas eu le temps de construire un plan de formation basé sur des données stables que représentent les rapports des jurys et des attentes identifiables (par exemple l'interrogation agir en fonctionnaire...).



Nous avons reçu environ 200 réponses au questionnaire candidat-es (150 exploitées : problème de fichiers, arrivée après le dépouillement...), ce qui représente un bon échantillon par rapport à la population. Nous avons ensuite une vingtaine de réponses de formateurs, ce qui est peu par rapport au potentiel, mais nous n'avons pas les adresses internet de chacun. Nous avons donc dû compléter par un certain nombre de contacts téléphoniques pour avoir une approche plus juste de la perception des formateurs à l'échelle nationale.

Pour les candidat-es, les 30 premières réponses dépouillées ont donné les tendances qui ont été ensuite confirmées, avec peu de variantes.

Le questionnaire était simple, mais non fermé (réponse oui/non) pour laisser l'expression plus libre. L'essentiel du travail a consisté dans un premier temps à lire toutes les enquêtes pour constituer les rubriques des thèmes abordés (zéro éliminatoire par exemple), puis une comptabilisation des réponses.

Les questions étaient sensiblement équivalentes. L'ensemble devait nous permettre d'établir des tendances, d'identifier les problèmes spécifiques du concours des problèmes de formations... L'image donnée est intéressante. Elle correspond à certaines évidences que nous avons anticipées, mais fait apparaître aussi quelques contradictions. En tout cas le résultat nous servira de point d'appui pour réajuster notre position et faire quelques propositions.



## Nous avons analysé les réponses dans l'ordre suivant :

- La perception d'un concours inéquitable : zéro, tirage au sort, choix d'activités
- Un concours plus professionnel
- Agir en fonctionnaire de l'Etat
- La formation en question
- Les conseils aux futurs candidat-es
- Remarques diverses

### Le questionnaire candidat-es

- ✓ Qu'est-ce qui t'a le plus posé de problèmes dans ce nouveau CAPEPS ?
- ✓ Qu'est-ce qui te paraît être une (des) amélioration(s) par rapport au précédent CAPEPS ?
- ✓ Quelles ont été tes priorités dans ton année de préparation ?
- ✓ Quels sont les manques ressentis dans ta formation ?
- ✓ Quels conseils donnerais-tu à un étudiant qui va le passer l'an prochain ?
- ✓ Remarques diverses

### Le questionnaire formateurs

- ✓ Quels sont les problèmes les plus importants posés par le nouveau CAPEPS ?
- ✓ Qu'est-ce qui te paraît être une (des) amélioration(s) par rapport au précédent CAPEPS ?
- ✓ Quelles ont été les priorités des formateurs pendant cette année de préparation ?
- ✓ Quels sont les réajustements que vous allez proposer pour l'année prochaine ?
- ✓ Quels conseils donnerais-tu à un étudiant qui va le passer l'an prochain ?
- ✓ Remarques diverses

### Le zéro

**Constat :** Nous n'avons jamais eu autant de courriers pour des recours. La cause en est principalement l'attribution des zéros éliminatoires. Nous sommes passés de 2 ou 3 plaintes les années précédentes, à une vingtaine en juillet. Au-delà de la douleur personnelle occasionnée, cette augmentation importante doit être prise en compte et analysée. Elle est symptomatique et doit être traitée sérieusement.

Rappelons deux choses importantes : le zéro éliminatoire pour toute **ou partie d'épreuve** fait partie des nouveaux concours mis en place par le gouvernement. Cette mesure a pour but de ne pas recruter d'étudiant-es qui seraient totalement « nuls » dans une épreuve.

Pour l'EPS, le problème est différent : la licence STAPS reste requise grâce à notre statut particulier, ce qui constitue, sauf à considérer que ce diplôme universitaire est totalement nul, un pré-requis minimum qui nous place dans une position différente des autres disciplines. Ensuite le problème du zéro se pose principalement dans les épreuves physiques, avec une double préoccupation : d'une part les blessures qui peuvent advenir dans une épreuve, y compris résultant d'un accident commis par un tiers (sports collectifs, sports de combat en particulier), d'autre part la question des barèmes et des modes d'organisation des épreuves.

C'est l'ajout de « toute ou partie d'épreuve » qui est nouveau et qui va nous poser problème. Cet ajout a été imposé uniquement parce que le Ministère, qui a dû sous la contrainte faire passer son épreuve « agir en fonctionnaire » en sous-épreuve de la leçon, voulait qu'un zéro à cet entretien soit éliminatoire (cette mesure a été soutenue par le SE et le SGEN qui se sont beaucoup investis sur cette épreuve, au point même d'avoir demandé à un moment donné que ce soit le plus fort coefficient du concours.)

L'enquête (candidat-es et formateurs) fait apparaître massivement une critique de cette mesure, autant sur les fonds que sur les conséquences.

Le problème majeur réside dans deux constatations : d'une part le zéro a concerné environ 90 étudiant-es, ce qui représente un pourcentage élevé qu'il faudrait comparer avec les autres concours. D'autre part ces zéros ont été concentrés sur les APPN (particulièrement escalade et CO). Les zéros dans les autres pratiques restent marginaux. Statistiquement parlant, c'est inconcevable. C'est ce qui crée principalement le sentiment d'iniquité et d'inégalité : les épreuves étant tirées au sort, il y a

ceux qui ont eu « de la chance » et ceux qui n'en ont pas eu ! Car ce phénomène se surajoute à d'autres qui, comme nous l'avons signalé en préambule, font système :

- Le fait d'avoir, pour la plupart, choisi des activités par défaut. La limitation du nombre de pratiques, la disparition de certaines, pourtant scolairement développées comme le volley et basket par exemple, ont produit des stratégies de repli impossibles à assumer dans le cadre d'une préparation sur une seule année.
- L'obligation de « couvrir » toute la classification des APSA en « compétences » a également induit des stratégies et des choix précipités vu le peu de temps de préparation, pour les candidat-es, comme pour les formateurs.
- Enfin, à Vichy, les discours, réels ou mal compris, ne semblent pas avoir été clairs d'entrée de jeu sur l'attribution de ce zéro selon les activités. Les candidat-es rapportent qu'on leur a fait comprendre, ici ou là, qu'il n'y aurait pas de zéro...

Seuls quelques étudiant-es (4 ou 5 réponses) trouvent la mesure normale et affirment même que certains n'ont pas eu zéro alors qu'ils auraient dû l'avoir !

Le SNEP, anticipant les problèmes potentiels sur ce sujet, avait dès le début et sans succès, contesté que cette règle soit appliquée (voir courrier sur notre site : <http://www.snepsu.net/actualite/lettre/16juin11.php>). Le résultat nous donne raison.

L'argument principal donné pour justifier la mesure à partir du niveau physique (jugé très faible) des candidat-es n'est pas recevable, parce qu'il renvoie à des questions de formation qui n'ont pu se mettre en place sur un temps aussi court. Les choses auraient été différentes si les étudiant-es avaient eu plusieurs années pour se préparer à cette éventualité. Nous avons plusieurs exemples d'étudiant-es, preuves et relevés de notes à l'appui qui ont eu zéro cette année et qui, l'an dernier, avaient eu 14 de moyenne dans les épreuves physiques !

Pour synthétiser le sentiment général, les candidat-es de cette année ont eu l'impression d'être « une génération sacrifiée ». Certains même en nous remerciant de faire l'enquête et espérant que leur « sacrifice » serve au moins aux générations suivantes. Cette impression repose en fait sur la combinaison de trois facteurs : le zéro éliminatoire, concentré sur certaines activités, le tirage au sort, et la note la plus basse (donc le zéro), seule, retenue. Le tout dans un contexte de mise en application trop rapide.



Cette constatation nous amène à réaffirmer une demande que nous faisons depuis longtemps : que toute modification du concours, y compris des programmes, soit publiée suffisamment longtemps à l'avance. Selon nos observations, aujourd'hui, l'unité pertinente de formation n'est pas le master, mais les trois années L3-master (nous ne développons pas ici). Toute modification du CAPEPS devrait être annoncée et publiée au moins trois ans avant sa mise en application.

Pour autant, il faut aussi envisager d'autres arguments et ne pas en rester seulement à ces constats pour approcher le problème de façon plus complexe.

Il n'est pas interdit de penser, à plus long terme, sans revenir sur ce que nous avons dit, que le zéro puisse avoir un effet positif. En effet une « bonne » préparation devra être basée sur le développement physique des candidat-es pour éviter à l'avenir ce zéro. Il pourrait donc y avoir à terme au moins une amélioration du niveau pour l'activité la plus faible.

Nous ne voulons pas écarter cet argument. Ça reste un « possible » optimiste que nous voulons garder. Mais nous avons des doutes raisonnables, à partir de quelques réactions dans l'enquête qui sont assez symptomatiques, nous en citerons deux : « *Le O éliminatoire qui m'a poussé à prendre le moins de risques possible en CO ce qui ne témoigne donc pas de mes possibilités réelles dans cette APSA. J'ai choisi le plus faible niveau 1.* », ou encore ce conseil d'un candidat aux prochains (troisième question) : « *Ne pas s'entraîner intensivement dans les pratiques pour éviter la blessure qui est fatale dans ce nouveau concours. Ne pas viser des grosses notes aux pratiques mais assurer au maximum.* »

Le risque le plus probable reste donc un travail minimum pour juste éviter le zéro, dans une situation où, pour des raisons de moyens mais dans certains cas pour des raisons plus politiques, de choix universitaire, les pratiques physiques sont le parent pauvre des STAPS. Mais s'il s'avérait qu'à terme la voie « optimiste » l'emporte, nous en serions très heureux et nous ferions évoluer notre position actuelle.

A long terme, nous continuons de penser que cette règle est, dans le meilleur des cas, inutile et pose plus de problèmes qu'elle n'est censée en résoudre. Pour l'heure, nous continuons à demander sa suppression. Dans le cadre d'un concours exigeant comme le nôtre, le fait d'avoir un zéro est déjà pénalisant. Inutile qu'il soit en plus éliminatoire. Le problème aurait pu être évité en laissant le zéro éliminatoire pour l'épreuve complète (et non en ajoutant « ou sous-épreuve » dans l'arrêté). D'autres pistes sont envisageables, comme

prendre la moyenne des 2 APSA, ce qui aurait aussi comme effet de prendre en compte malgré tout la note de l'activité la plus forte. Cette dernière solution est simple et n'est pas inconcevable dans le cadre d'un concours.

Nous demandons également un travail d'évaluation et d'expertise sur les barèmes et les conditions de pratiques des épreuves, principalement escalade et CO. Les épreuves doivent attester du réel niveau physique, ce qui n'a pas été systématiquement le cas cette année. Cette image, alors que l'on devrait avoir comme perspective de développer les APPN en milieu scolaire, n'est pas de nature à développer l'appétence des jeunes pour ces activités-là (pourquoi serait-ce plus difficile d'évaluer dans ces APS qu'ailleurs ?). Il n'est pas possible d'afficher de telles différences entre les APSA.

### Injustice : combinaison de différents facteurs

La proportion de candidat-es jugeant le CAPEPS inéquitable est très (trop ?) importante, même pour ceux qui le trouve par ailleurs très bien sur le principe. Le tirage au sort est principalement mis en cause. Cet argument est d'autant plus important que la quasi-totalité des candidat-es avaient déjà passé l'ancienne version et que la grande majorité des réponses est arrivée avant les résultats de l'admission.

Outre le zéro éliminatoire dont nous venons de parler, le sentiment repose sur les conséquences du tirage au sort en particulier sur l'oral de leçon, résumé par ces réponses (remarques diverses) :

*« Une chance sur 2 de tomber sur la CP5... est-ce logique ? Une certaine tendance à penser qu'une inégalité existe sur l'O2 : si l'on a CP2/CP5 = 5 apsa à bosser. Si l'on a CP4/CP5 = 8 APSA. Bien sur, il faut tout bosser avant mais pour les révisions (parce qu'il y en a la veille !!), c'est plus simple d'en avoir que 5 ! ».*

(Question 1)

*« Le manque d'équité certains candidat-es savaient sur quoi ils allaient tomber en oral de leçon ».*

*« Ce qui m'a dérangé est la possibilité de voir sur quelle CP tomber en arrivant à Vichy en comparant les noms de la liste avec les APSA pratiquées. Cela ne fonctionnait pas pour tout le monde d'où un manque d'équité. Concrètement, un candidat passant en CP5 n'avait que 2 APSA à relire en 4 jours, s'il passait le dernier jour. Cela n'est pas négligeable même si le travail a été fait bien en amont. »*

Ce que disent les étudiant-es est confirmé par les formateurs : lors de la remise de la « feuille de route » avec



le tirage au sort des pratiques, certains étudiant-es d'une même session, par recoupement notamment des épreuves de spécialités et par élimination de celle-ci, savaient sur quoi ils tomberaient à l'oral de leçon sur la CP5. Cela leur a permis de se concentrer sur ces activités uniquement.

Le second problème, lié aux choix de l'institution en matière de classification, provoque une grande disparité dans le nombre d'activités représentées dans une « CP ». Le risque que nous y voyons, et qui apparaît déjà dans la question « quels conseils donnerais-tu... », est de faire des choix pour éviter autant que faire se peut certaines activités à l'oral. Cette logique peut être illustrée par ce conseil donné aux étudiant-es pour la suite par un candidat : « *D'être le + malin possible et de faire le bon choix sur les activités. Le capeps devient un jeu de hasard.* »

A contrario de ce que disent majoritairement les étudiant-es dans l'enquête, nous pouvons y voir un effet positif sur le plus long terme : la polyvalence induite par la mécanique du concours. C'est reconnu par certains, notamment dans les questions sur la formation et sur les conseils aux étudiant-es. Il ne faut pas faire d'impasse, disent les candidat-es, et il faut être performant dans toutes les APSA (pratique et théorie). Mais cette analyse, qu'il faudra confirmer, entraîne aussi sa contrepartie : devoir connaître toutes les APSA des programmes, plus les différents niveaux (collèges, lycées, Lp) apparaît comme mission impossible. C'est d'autant plus notable qu'il faut rappeler une nouvelle fois que les admissibles de cette année sont quasiment tous des doublants.

De fait on risque, à partir d'intention louables, de renforcer ce qui existe déjà : la très (trop ?) grande polyvalence entraîne une faible maîtrise concrète des APSA. C'est confirmé par les réponses des candidat-es à la question « qu'est-ce qui t'a posé le plus de problèmes dans ce nouveau CAPEPS ? ».

Au final sur ce sujet, le bilan est mitigé, même si la tendance pour les candidat-es est de clairement dénoncer l'iniquité. Formellement il n'y a pas d'injustice ou d'iniquité, sauf dans la phase entre l'arrivée à Vichy et le passage à l'oral 2 où, nous l'avons vu, certains par croisement des informations et déductions savaient qu'ils tomberaient obligatoirement sur la CP5. Mais nous craignons que les intentions louables d'obliger les étudiant-es à « tout voir » renforcent le constat existant chez les jeunes enseignant-es d'une faible maîtrise des APSA. Nous avons toujours milité plutôt pour une polyvalence plus restreinte qui permette à chacun de se construire

une expertise et des outils véritablement utilisables. Dans le cadre actuel des STAPS, il semble impossible d'avoir un niveau de pratique polyvalente élevé dans l'immédiat : le problème des moyens d'encadrement est évidemment crucial. L'étudiant risque d'être renvoyé à des pratiques hors-études (notamment les APPN). Il faudrait revoir l'ensemble du cursus STAPS et placer l'approche « technologique » des APSA (pratiques, techniques et théories) au cœur des STAPS. C'est le projet que porte le SNEP, nous sommes prêts à engager cette réflexion.

Impossible de terminer ce chapitre sans revenir sur les classifications et la « CP5 ». Dans toutes les disciplines, les concours organisent pour une part les formations. L'IG EPS elle, affirme son intention de piloter non seulement les formations mais les contenus et démarches de l'EPS. Il est étonnant que cela se fasse sans échanges avec les organisations professionnelles, les formateurs... : la CP5 est devenue en une année le centre de gravité du concours (relevé par les réponses à l'enquête alors que ce n'était pas demandé, ainsi que par les formateurs) sans débat ni concertation. De plus, non seulement la CP5 est un passage obligé à la leçon, mais une forme de doxa didactique et pédagogique est en train de naître, qui ne laisse plus place à la pluralité. Nous le regrettons. C'est préjudiciable à l'EPS qui n'a jamais subi dans son histoire récente de telles pressions.

Le SNEP demande que la question des classifications, intégrant la CP5, fasse enfin l'objet d'un réel débat public. Comme il était écrit dans les programmes de 2001 et 2002, et non appliqué par l'Institution : les classifications en EPS devraient faire l'objet d'un travail, en rassemblant praticiens, chercheurs, inspecteurs...

De la même façon, les choix faits pour le CAPEPS, en terme d'activités, laissent un peu pantois : retirer le basket et le volley, mettre le judo et non la lutte, l'aérobic... montre un bricolage qui est mal ajusté aux besoins. Pour la spécialité, nous sommes d'accord avec l'idée d'une réduction de la liste qui existait auparavant. Pour autant la fonction d'une option forte en STAPS, pour approfondir véritablement tous les registres de l'activité, permettant de se construire des méthodes, des outils, pour pratiquer et enseigner s'accommode mal des reconversions des étudiant-es en fin de parcours pour préparer le CAPEPS, à cause d'une liste restreinte et exclusivement « scolaire » (le volley et le basket ne sont pas scolaires ?). Par contre, du côté de la polyvalence des pratiques, pour le coup, la liste devrait être en adéquation avec les listes scolaires. Ce qui n'est pas le cas. Bref, il y a une réflexion sérieuse à mener, avec les STAPS et IUFM qui sont les opérateurs de la formation et de la préparation au concours.



### L'oral 2

Deuxième « leçon » de l'enquête et tendance largement majoritaire, la reconnaissance d'un concours « plus professionnel », plus en phase avec le terrain.

Cette réponse résume assez bien l'avis général : « L'épreuve vidéo de l'oral de leçon est réellement une amélioration par rapport à l'autre concours. Cela rend la préparation très intéressante et très proche de ce qu'on va attendre de nous en tant qu'enseignant sur le terrain. Avant l'épreuve était réduite à une « prep » apprise par cœur sur un dossier plus ou moins factice arrangé à notre convenance. Désormais cela nous plonge au cœur du métier c'est-à-dire prendre en compte différents éléments d'un contexte pour faire des choix pertinents. La vidéo a permis selon moi de développer chez nous les candidat-es, de réelles compétences professionnelles pour pouvoir repérer in situ des comportements d'élèves. Je pense que les futurs titulaires seront mieux armés pour enseigner à la rentrée sans trop d'appréhensions. »

En analysant plus finement les réponses, on s'aperçoit que cette perception, que nous faisons volontiers nôtre repose sur trois choses essentiellement : l'utilisation de la vidéo permettant, malgré les difficultés sur lesquelles nous reviendrons, de voir de « vrais élèves », le type de questionnement portant véritablement sur une « leçon », et les modifications des coefficients qui donnent à l'oral 2 le coefficient le plus important du concours.

C'est donc un élément de satisfaction pour une organisation professionnelle comme la nôtre. Et cette orientation restera, si elle se confirmait dans l'avenir, comme l'évolution intéressante majeure de ce nouveau concours. A condition qu'elle ne laisse pas penser que l'obtention du CAPEPS est suffisante pour entrer dans le métier : une entrée progressive, avec une formation qui se poursuit au moins lors des 2 premières années d'enseignement est nécessaire. La construction de la professionnalité se fait de plus sur plusieurs années (entre 5 et 10 ans). Jusqu'à présent, les stagiaires STAPS étaient déjà plus armés que dans la plupart des autres disciplines. Nous verrons en faisant le bilan de cette année et dans l'avenir, si cette modification a ou aura un impact. Mais tout n'a pourtant pas été rose pour les candidat-



es. Se satisfaire de l'orientation « professionnelle » des oraux ne les a pas empêchés d'identifier les problèmes qui, pour un nombre non négligeable, peut renforcer le point précédent, celui de l'iniquité. En effet, la grande hétérogénéité en qualité du dossier présenté, comme la qualité de certaines vidéos, a été vécu comme un « coup de chance » ou au contraire de « malchance ». Ces problèmes auraient certainement été évités si, comme nous demandons dans le point 1, les modifications du concours n'avaient pas été mises en application dès cette année. Mais on peut raisonnablement penser que ces problèmes techniques se régleront dans les années à venir. Les vidéos comme les dossiers ne devraient pas laisser de place à la « chance ». Tout le monde doit être placé dans des conditions similaires.

### D'autres satisfactions ?

Parmi les évolutions jugées intéressantes, il y en a une que nous devons relever parce qu'il s'agit de la conséquence d'une mesure que nous avons critiquée largement : le passage des 5 à 4 épreuves (et la diminution du nombre de pratiques) a allégé le concours et les candidat-es ont été majoritairement heureux de pouvoir « respirer » contrairement aux années précédentes. Nous devons prendre en compte cette donnée qui participe évidemment au climat dans lequel sont les candidat-es pendant le concours. C'est donc un satisfecit qui renvoie à l'organisation du concours et à la répartition des épreuves.

Plus contradictoire est la perception d'une mesure qui fait l'objet de dissensions entre les syndicats et le ministère. Nous n'entrons pas ici sur les problèmes de formation, les problèmes politiques, mais le positionnement de l'admissibilité et de l'admission est perçu de manière très contradictoire sans que se dégage de tendance forte chez les candidat-es. Certains trouvent que ça laisse bien le temps de travailler les oraux (mais n'oublions pas que la plupart avaient déjà passé le concours l'an passé, donc avaient déjà une bonne préparation aux écrits), d'autres qu'il est difficile de rester correctement mobilisé et de s'organiser sur un temps aussi long... Pour avoir une vision plus précise, il aurait sans doute aussi fallu interroger les non admissibles.

En résumé, l'évolution notamment de l'oral 1 peut être une véritable opportunité. La conception actuelle peut le faire évoluer vers une épreuve réellement formatrice et professionnalisante, nécessitant posture réflexive et analyse. Mais, comme pour le reste, rien n'est acquis, tout dépendra des options de préparation que prendront les formateurs, et de la capacité des jurys à rester ouverts aux différentes propositions didactiques et pédagogiques des candidats.

Cette partie de l'épreuve était totalement nouvelle (encore que, historiquement, elle a déjà existé comme épreuve à part entière, à l'écrit ou à l'oral. Mais elle ne se nommait pas ainsi, il s'agissait principalement de connaître les institutions éducatives. L'intitulé actuel change le sens et devient sujet à controverse).

Là encore les candidat-es pensent largement avoir fait les frais d'un flou qu'ils ne jugent pas très artistique. Les observateurs qui ont noté les questions posées ont relevé la grande hétérogénéité. Certaines questions posent d'ailleurs problème. Nous n'avons pas encore de bilan exhaustif (oubli de notre part dans le questionnaire), mais nous y travaillons.

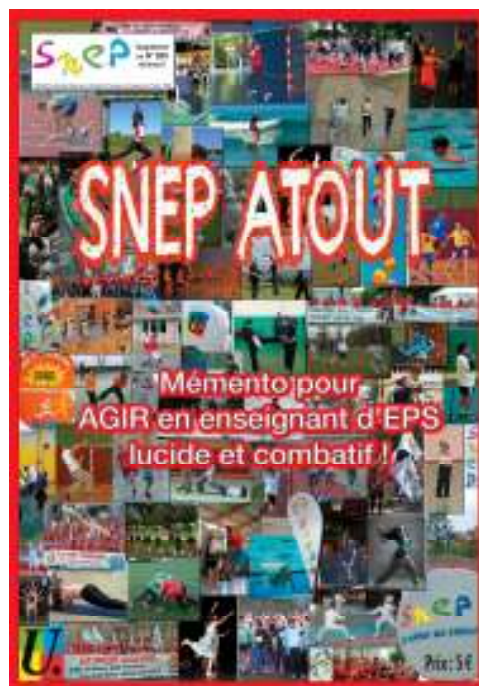
Rappelons pour mémoire qu'à l'origine le ministère voulait en faire une épreuve à part entière, avec des jurys « généralistes » identiques selon les concours. La conséquence aurait été pour nous la suppression de l'oral de spécialité (puisque'il fallait des concours avec 4 épreuves) et des questions hors du contexte EPS.

Nous avons craint également que, compte tenu de la nature du gouvernement et de ses objectifs, il s'agisse plus d'une épreuve de « formatage » institutionnel qu'autre chose, avec une conception particulière du fonctionnaire : suis les ordres et tais-toi ! Nous avons milité, avec d'autres, pour une épreuve couplée à la leçon et ancrée sur les problèmes disciplinaires spécifiques. Il n'en manque pas en EPS et il semble normal qu'un enseignant ait des connaissances lui permettant de démarrer une année scolaire sans problème. Nous étions en accord, nous semble-t-il, avec la Présidence du Jury sur ce sujet.

La grande imprécision sur ce que serait précisément cette sous-épreuve a particulièrement angoissé les candidat-es. Les formations, pour les mêmes raisons sans doute et toujours d'après eux, semble avoir été très pauvres. La grande majorité regrette un manque de travail dans ce domaine et invite les étudiant-es à s'y pencher sérieusement.

Cela milite encore pour annoncer et préparer les modifications, surtout lorsqu'il s'agit de nouvelle épreuve, plusieurs années auparavant. Le type de questions posées en 2011 a participé également à la perception d'iniquité du concours. Certaines, par exemple, sur les sorties, les mesures à prendre en cas d'accident semblaient « normale », d'autres, par exemple sur le traitement de l'homosexualité, beaucoup plus problématiques et sensibles. D'où la perception que certain-es ont eu de la « chance » et d'autres non.

Pour notre part, tout en pensant qu'on aurait sans doute pu mieux faire avec un cadrage rigoureux, nous voulons penser que cette première année, forcément « expérimentale » fera l'objet d'une évaluation sérieuse et que l'année prochaine laissera moins de place aux aléas. L'affichage des critères d'évaluation sera bienvenu. Nous attendons donc le rapport du jury avec impatience.



### Que d'atouts au SNEP-ATOUT

Un recueil des principaux textes et références sur les questions de gestion, carrière, horaires, métier, équipements, sécurité, droits des enseignants d'EPS...

Mais surtout un outil pour permettre à chacun(e) d'être mieux armé pour faire son métier, connaître la réglementation, faire respecter ses droits, ceux de ses élèves et de la discipline.

Il sera adressé automatiquement à tous les collègues nouveaux syndiqués en 2011-2012 (parution mi-octobre).

Vous pouvez également le commander au prix de 7€ (5€ + 2€ frais de port) par chèque à l'ordre du SNEP-FSU en nous renvoyant le coupon ci-dessous au SNEP-FSU, 76 rue des rondeaux, 75020 Paris :

Nom-Prénom :

Adresse :

Email :

Nous avons posé 2 questions qui renvoyaient à la formation : la 1ère portait sur les priorités de chacun l'année précédente, la 2nde sur les « manques » perçus. C'était d'une certaine façon une recherche de confirmation de ce que nous pensions : le CAPEPS pilote les formations. Il a un rôle structurant, c'est d'ailleurs la raison principale pour laquelle nous suivons ce dossier avec attention.

Deuxièmement, pendant la lutte menée contre la réforme du gouvernement, nous avons dit et répété que les conditions de cette réforme étaient un obstacle à l'amélioration de la formation, en voulant mener de front master et préparation à un concours difficile. Le ministère, nous l'avons encore vu au début de l'été avec le rapport « Groperrin », avait la volonté à terme de supprimer les concours. Mais l'attachement au concours, en France, dépasse les clivages Droite-Gauche. Il est identitaire, culturel. C'est la raison pour laquelle le ministre, contre son gré, a été obligé de rappeler qu'il n'était pas question de les supprimer. Mais les réponses à l'enquête sont sans appel : suivre sérieusement les 2 n'est pas possible et nombreux sont ceux qui indiquent avoir privilégié la préparation au concours. Certain-es en payent aujourd'hui les conséquences en n'ayant pas leur master tout en étant reçus. Nous n'avons pas de chiffrage exact à cette date, mais nous avons eu quelques contacts téléphoniques avec des lauréats quelque peu paniqués et dépités.

Seconde constatation, l'enquête met en évidence la grande disparité dans les formations. La perception allant d'excellente à catastrophique. Nous n'avons pas demandé dans l'enquête l'académie d'appartenance des candidat-es. Il n'était pas dans notre intention de faire un bilan des unités de formation. D'une certaine manière, les chiffres de l'admissibilité et de l'admission sont vécus et connus comme des indicateurs. Mais il est clair qu'à travers les réponses, on discerne aisément les choix et les préoccupations. Dans les lieux où le master prédomine, la formation est jugée abstraite et éloignée des préoccupations professionnelles. Ailleurs elle est décrite comme satisfaisante. Exemple de réponse : « beaucoup trop de PERTE DE TEMPS avec les obligations du Master. » Les candidat-es sont lucides : nombreux sont ceux qui relèvent le manque de moyens : « Volume horaire insuffisant + manque de formateurs ».

Il y a effectivement des contradictions difficilement surmontables si l'on ne considère pas, à un moment ou un autre, qu'une préparation sérieuse à un oral comme ceux du CAPEPS ne vaut pas une formation universitaire qui peut être validée dans le cadre d'un master. Très massivement les étudiant-es identifient un premier « manque » : un travail de préparation (simulations des

oraux particulièrement) jugé insuffisant. Tous demandent et préconisent d'en avoir le plus possible. Cela renvoie bien évidemment aux moyens, mais pas seulement : « En bref, la formation a été catastrophique sur tous les plans, dans un contexte de guerre entre nos formateurs provenant de l'iufm et les dirigeants de la faculté » ou encore : « Une guerre de pouvoir entre les universitaires qui se fichent bien de nos objectifs et nos formateurs qui subissent des pressions et ne sont plus libres de leurs mains. »... On voit bien que, si la question des moyens est un problème évidemment déterminant puisqu'il conditionne la répartition des horaires, le contexte local est aussi important.

Le SNEP a produit, tout au long de la mise en place de la réforme, des réflexions qui placent tout ceci au cœur des problématiques. Nous avons fait des propositions qui articulent master et concours. Nous avons également posé, depuis de nombreuses années, la question de la place des APSA dans le cursus STAPS. Car le second manque majoritairement perçu par les candidat-es est lui aussi sans appel : pratique et théorie des APSA. Sous une forme parlée, on retrouve cette préoccupation dans les conseils d'un candidat aux futurs : « Bosser chaque APSA : Pratiquer toutes les APSA car c'est un moyen de connaître les difficultés d'un pratiquant, de ressentir les placements et gestes justes, et s'approprier et expérimenter des situations d'apprentissage ».

On voit donc se dessiner, dans les formations, deux tendances : les centres qui mettent l'accent sur le concours et adaptent le master autant que faire se peut, et ceux qui privilégient la formation académique. Dans les premiers on trouvera une préparation de bon niveau aux oraux comme élément de formation universitaire à part entière, tout comme ce qu'il est convenu d'appeler une « technologie des APSA ». Dans les seconds ces deux dimensions ne seront pas centrales avec les conséquences sur les résultats au concours.

Une « cartographie des formations », comme l'avait souhaité J. Bertsch lorsqu'il était président de la C3D, se met doucement en place, sous la contrainte d'un côté des moyens insuffisants, de l'autre du pilotage universitaire. Ces choix renvoient pour une part à des conceptions différentes de l'identité « STAPS » si tant est qu'il y en ait encore une. Évidemment cela pose aussi le problème de l'accès aux cursus par les étudiant-es qui n'auront pas forcément une formation près de chez eux comme c'était le cas jusqu'à présent.

Pour revenir au CAPEPS, si son orientation actuelle permet de mieux prendre en compte la place des APSA à l'université et dans la filière « éducation-motricité », tant mieux, mais ça ne se fera pas sans volonté ni moyens nouveaux.



Ils sont intéressants parce qu'ils révèlent deux choses : une forme d'identité qui nous place sans doute toujours un peu à part et ce que génère le concours en tant que tel.

Indéniablement, les candidat-es sont porteurs d'une culture sportive qui se traduit dans les conseils donnés aux prochains étudiant-es : bats-toi jusqu'au bout, ne lâche rien, tant que ce n'est pas terminé tout est possible, etc.

Les autres conseils renvoient pour la plupart à l'organisation du travail sur l'année. A la lecture cela peut sembler évident, mais ça reflète bien finalement les exigences requises pour aller au bout dans les meilleures conditions.

« Résumé :

*Avant les écrits ne faire que les écrits ! (et un peu de pratique sur les choix d'APSA dans les CP)  
mettre à profit le temps avant les résultats pour constituer des dossiers sur les APSA de l'oral 2 : comportement observés / attendus / grilles d'observation vidéo / grilles d'évaluation / contenus + situations  
des les résultats, mettre en place une méthode d'oral (1 & 2) et la faire tourner avec les profs et les autres étudiant-es  
et faire des simul pour les différents niveaux (essayer d'aller voir des séances en bahut peut être si possible pour voir des élèves ?)  
ne pas arrêter les pratiques ! »*

Certains préconisent même de commencer le travail pendant l'été.

L'autre fait intéressant, qui marque lui aussi une spécificité

« STAPS » est le nombre de candidat-es qui incitent les étudiant-es à travailler en groupe.

Sans en avoir la confirmation, on peut imaginer que l'on ne trouverait pas ce genre de réflexion dans d'autres CAPES. En fait le travail en groupe est perçu comme la possibilité de démultiplier les sources et partager l'étendue des tâches, notamment pour la couverture des APSA, mais également comme moment de confrontation d'idée, pour affuter les arguments et tester la méthode :

*« Ensuite, le travail en groupe est une aide précieuse. Former des petits groupes de travail en fonction de ses spécialités permet de déléguer le travail et d'éviter de tout préparer.*

*Ce travail doit être couplé à des échanges fréquents entre les membres du groupe pour comprendre pourquoi l'autre a choisi ça et être capable de le défendre à l'oral ; Les moments d'échanges sont également le lieu de confrontation d'idées entre la manière d'enseigner et d'aborder telle ou telle activité en fonction des élèves. Cela est très constructif. »*

On retrouve aussi dans cette rubrique des conseils qui sont superposables aux « manques » constatés dans les formations :

- faire beaucoup de simulations
- travailler toutes les APSA
- se « débarrasser » vite du master
- gérer son temps

Enfin on notera un conseil qui, sans être massif, revient quelques fois dans l'enquête : venir accompagner à Vichy pour ne pas avoir à s'occuper de toutes les questions d'organisation !



Nombre de remarques ont déjà été prise en compte dans les commentaires précédents. Certaines sont redondantes avec les réponses à d'autres questions :

- L'iniquité qui revient systématiquement avec une remise en cause assez ciblée : le tirage au sort
- La liste des APSA trop restreinte (spécialité) et mal distribuée (regroupements par les compétences)
- Les barèmes, en particulier CP2

Mais il faut noter aussi de nombreuses remarques liées à l'organisation des épreuves. En voici un exemple :

« Ma 2<sup>nde</sup> protestation va porter sur la gym. J'étais la seule à passer sur les barres asymétriques le jour de mon passage. Vers la fin de l'échauffement, le jury me demande de venir pour le réglage des barres. La seule info que j'avais en ma possession c'est que la barre inférieure se situait à une hauteur minimale de 1m70 par rapport au sol. N'ayant pu obtenir de plus amples renseignements, je me suis préparée en fonction de ce seul élément connu. J'avais donc soigneusement noté toutes mes côtes pour adapter la barre à ma petite taille (1m56) tout en respectant cette hauteur minimale.

Le jury me presse donc pour régler mes barres (passons le souci du choix des barres et du respect de la sécurité) avant la fin de l'échauffement. Le seul problème c'est que dans ma préparation, j'avais une barre inférieure à 1m70 du sol, une barre supérieure à 2m50 du sol et un écartement entre les deux barres de 52cm. Et à Vichy, la barre supérieure ne peut être descendue en dessous de 2m60, mais surtout l'écartement entre les deux ne pouvait être inférieur à 60 ou 65 cm (je ne me souviens plus

exactement de la mesure que j'ai aperçu sur le décimètre du jury, mais je sais seulement que c'était au-delà de 60 cm). Donc forcément avec un écartement qui augmente de 10 cm environ, et compte tenu de ma taille, la prestation ne pouvait être correcte et fluide...

Je pense que le minimum serait que les candidat-es aient connaissance de tous ces éléments, aussi infimes soient-ils, afin de préparer au mieux leur prestation physique. »

Des éléments du même genre nous ont été rapportés par le biais des demandes de réclamations : gêne par les autres candidat-es à l'arrivée de la CO, en escalade on ne sait pas si les annonces concernent le candidat ou la candidate sur la voie d'à côté ou soi-même...

Ces problèmes, que nous ne pouvons répertorier totalement puisque ce n'était pas l'objet principal de l'enquête sont devenus beaucoup plus importants qu'auparavant puisqu'ils peuvent entraîner un zéro et donc une élimination.

Quelques candidat-es notent le coût du passage du concours et des inégalités qui en résultent : un candidat chiffre ce coût pour lui à 400 euros ! C'est important.

Enfin notons un élément qui revient dans cette rubrique des remarques diverses et qui contrebalance un peu le satisfecit sur la professionnalisation du concours :

« Le concours demande aux candidat-es de faire des propositions comme des professionnels avertis alors que nous sommes de moins en moins préparés et outillés à cela lors de nos formations initiales. »



Il nous faut revenir sur quelques points, pour terminer provisoirement cette réflexion (nous espérons qu'elle sera le point de départ d'un débat pluriel et tranquille), qui font partie du débat plus général sur le concours de recrutement des enseignants.

Le recrutement par concours est lié à l'existence d'un statut que nous souhaitons préserver et améliorer. C'est pour nous un point dur. Toute mesure, importante ou pas, qui a pour conséquence de décrédibiliser la qualité du recrutement est un point d'appui pour ceux qui souhaitent le supprimer. Par conséquent nous jugeons politiquement nécessaire d'œuvrer pour des bilans (chose rare aujourd'hui) dont la fonction est de corriger certains dysfonctionnements : certains sont liés à l'organisation, d'autres plus structurels.

Nous retenons plusieurs points qui méritent un débat large et la recherche de solutions nouvelles :

. Le sentiment d'un concours injuste domine beaucoup trop dans les remarques des candidat-e-s (dont un grand nombre, rappelons-le, a répondu avant les résultats de l'admission et dont la quasi-totalité avait déjà passé le concours précédent). Il faut faire des propositions nouvelles.

. Le sentiment d'un concours plus « professionnel » est aussi dominant. Mais ce qui est entendu le plus souvent par « professionnel » concerne les modifications de l'oral de leçon et la présence de vidéos qui montrent « de vrais élèves » et demandent aux candidat-es de proposer une leçon pour les faire progresser. Nous ne sommes pas sur une professionnalité globale qui laisserait penser que les jeunes sont à la sortie « prêts à l'emploi ». Nous l'avons déjà dit par ailleurs, il s'agit d'un recrutement externe et non interne. On ne peut imaginer que les candidat-es seraient déjà des professionnels aguerris. Certaines questions ou manière de questionner à Vichy pourrait le laisser penser. Selon nous, le CAPEPS est un repère important pour orienter les études et préparer les jeunes. Mais il n'est qu'une étape, certes importante, dans le cursus de formation qui doit s'articuler avec une entrée dans le métier qui devrait rester selon nous dans le cadre de la formation initiale (à l'instar de ce qui existait pendant l'année de PLC2) puis s'articuler avec la formation continue sur les thèmes et contenus, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui.

. La sous-épreuve « agir en fonctionnaire » doit faire l'objet d'un cadrage. Nous sommes en train de récolter les questions qui ont été posées à Vichy pour faire un

travail d'analyse, mais les premiers indices nous montrent une très grande hétérogénéité qui renforce le sentiment d'injustice entre les candidat-es.

. Les APSA (pratiques et théories) restent au cœur des préoccupations. C'est une bonne chose. Mais le traitement qui en est fait, dans le concours par le survol imposé, et la faiblesse des formations, amène à une grande polyvalence que nous jugeons excessive et qui est contradictoire avec la volonté affichée par l'institution de « mieux professionnaliser ». Cette année par exemple, et sur demande des stagiaires, le SNEP a été obligé de faire des stages syndicaux sur les APSA pour combler certaines lacunes. Nous ne doutons pas, à la lecture de l'enquête, que ce type de demande sera renouvelé cette année. C'est la formation initiale et continue qui devrait assumer cette tâche !

Nous voudrions terminer en attirant l'attention de la Présidence du Jury sur un point, non déterminant, mais qui nous a été rapporté par de nombreux formateurs : l'ambiance « pesante » ressentie à Vichy, qui s'est détériorée d'année en année et qui semble atteindre un point culminant. Nous n'avons aucun élément pour analyser cette impression, mais il semble que la « pression » mise sur les jurys pour éviter tout contact avec l'extérieur devienne un peu exagérée. Peut-être la limite a-t-elle été franchie entre le sérieux qu'il est normal d'imposer et un climat suspicieux tel qu'on nous l'a rapporté.

Il semblerait plus intéressant de mettre l'accent sur la formation de formateurs et la formation des jurys : l'analyse vidéo, l'analyse de pratique... ne s'improvisent pas et font l'objet d'importants travaux universitaires. L'accès à ces connaissances devient déterminant notamment pour prendre en compte l'évolution de l'oral 2.

Nous voulons attirer l'attention sur autre chose qui sort du questionnaire mais qui concerne le concours et les formations. C'est la question du rapport garçons/filles.

Jusqu'à la fin des années 80 le problème était réglé par la différenciation des postes Hommes/Femmes qui garantissait un équilibre nécessaire des équipes pédagogiques. Depuis longtemps déjà, le taux d'inscrites au CAPEPS tourne autour de 35% (36% en 2010). Le taux de réussite est de 42% en 2010. Ces chiffres ne varient pas ou peu depuis le début des années 2000. Incontestablement, le concours corrige le pourcentage initial de candidates (entre 5 et 10 points selon les années entre entrantes/sortantes).



Mais nous craignons que le nombre de filles s'engageant dans les études pour devenir enseignantes diminue encore dans les années à venir. En effet les données sociologiques nous montrent que plus il y a d'incertitude dans l'engagement, combiné à un allongement des études, moins les filles s'orientent vers ces études. En clair la « mastérisation » risque de ce point de vue de produire un effet repoussoir. Nous souhaitons qu'un débat et des travaux puissent s'engager sur ce terrain, pour mieux analyser les statistiques, et envisager les solutions, sans tomber dans le travers (à l'instar de ce qui se fait dans le secondaire), de modifier l'instrument de mesure (réajustement mécanique des barèmes par exemple au Bac).

De façon plus générale, nous devons tous nous inquiéter de la baisse régulière et sensible du nombre de candidat-e-s. La mastérisation n'est pas seule en cause puisque les chiffres baissent régulièrement depuis 2000. Nous ne souhaiterions pas en arriver au cas, dramatique, des mathématiques où environ 300 postes n'ont pas été pourvus, faute de candidat-e-s.

Nous sommes conscients qu'il doit y avoir une réflexion que nous avons commencé, les enseignant-e-s étant parfois aujourd'hui les premiers à déconseiller à un jeune de faire STAPS. Mais les STAPS ont aussi leur part de responsabilité. Il faudra, ensemble, relever le défi. Le ministère nous a déjà annoncé une baisse de 1,2 % des inscrits pour 2012...

Pour conclure provisoirement ce premier travail sur le concours, loin des chasses gardées ou des défenses de territoires, nous souhaitons qu'un débat s'engage, ici comme ailleurs, là justement où il n'y a pas de débat.

Pour nous c'est ce qui permet les évolutions et c'est la garantie de s'appuyer sur la diversité des points de vue et des compétences pour avancer.



# EPS et Société

Commande et adhésion : 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris

Tél. : 01 44 62 82 23

Consulter le site Internet : [www.contrepied.net](http://www.contrepied.net)

## La revue *Contre Pied* - 3 numéros par an

- n° 1 EPS : Quelles références culturelles ? (épuisé)
- n° 2 EPS : Au cœur des pratiques
- n° 3 l'École primaire interroge l'EPS
- n° 4 L'EPS au carrefour des violences
- n° 5 L'EPS au rendez-vous des programmes I
- n° 6 L'EPS au rendez-vous des programmes II
- n° 7 Utopistes nageons !
- n° 8 Les profs de gym : entre résistance et interrogations
- n° 9 Où va le sport ?
- n° 10 Vous avez dit sports co...
- n° 11 Maternelle : quelle EPS ?
- n° 12 Le sport scolaire : un sport alternatif ?
- n° 13 Danse avec les autres !
- n° 14 Noter : pour quoi faire ?
- n° 15 La mixité en question
- n° 16 Osons la gym
- n° 17 Histoire de l'EPS, 1960-2000, place aux acteurs !
- n° 18 Actes du forum + CD rom
- n° 19 Quel athlétisme pour l'EPS ?
- n° 20 Former les enseignants d'EPS ?
- n° 21 EPS : des choix politiques quotidiens !
- n° 22 APPN, sports de nature, l'aventure pour tous !
- n° 23 La compétition et l'EPS
- n° 24 EPS : entretien ou développement de la personne
- n° 25 Ordre ou désordre en EPS ?
- n° 26 Quand est-ce qu'on joue ?
- n° 27 EPSiliades 2011
- n° 28 Apprendre ensemble
- n° 29 Ensemble pour l'EPS

**Le numéro : 10 euros + 2 euros de frais de port**

### Les livres (commande EPS et Société)

*L'EPS face au sport - 1945-1995 - Gérard Couturier - 1999*

*15 témoignages-clé sur 50 ans d'histoire de l'EPS : 15 euros*

**Les 2 livres suivants pour le prix d'un seul : 15 euros**

*Actes du colloque d'Orsay : mars 2000 (SNEP - EPS et Société)*

*Quelle activité professionnelle pour la réussite de tous en EPS ?*

*L'identité professionnelle à l'épreuve du sport,*

*une riche enquête sociologique sur les rapports des professeurs d'EPS au sport.*

### EPS et Société co-édition avec l'institut de la FSU.

*Éducation physique et basket ball, Robert Mérand : un regard neuf sur l'activité de l'élève, Michèle Vandeveld.*

*Un éloge à la créativité pédagogique.*

*Une histoire syndicale de l'EP (1880-2002), Guilhem Véziers.*

*La force du militantisme.*

## Adhésion

à EPS et Société :

10 €

Soutien : 20 €, 30 €, ...

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Fax : .....

e-mail : .....

Chèque à l'ordre de EPS et Société

CCP 41481 25 x La source

(si nécessité de facture nous le signaler)

## Ensemble pour l'EPS

Le SNEP poursuit inlassablement une de ses tâches principales : créer du lien professionnel et démocratiser le débat pédagogique qui, aujourd'hui, reste confidentiel et restreint. Une forme de discours uniforme et autorisé se développe et nous pensons qu'il est largement de redonner aux enseignants l'accès à des idées et des pratiques différentes et plurielles.

Le SNEP a créé en 1996 l'association « EPS et Société » pour répondre à ces objectifs de multiplier les sources de pensée et de propositions. La revue *Contre Pied* a été créée. Son titre résume la ligne éditoriale. Depuis la rentrée 2011, *Contre Pied* est devenue un hors-série du bulletin national du SNEP. Le but est simple : offrir à tous les syndiqués le travail fourni par « EPS et Société ». 3 numéros par an sont réalisés, avec l'ambition de disséquer, à partir d'une activité concrète ou d'un thème transversal, les enjeux de l'EPS.

Dans le même temps, l'association « EPS et Société » met son adhésion à un coût modique, pour ne pas créer de discrimination et permettre au plus grand nombre de soutenir l'activité et se rassembler autour d'une idée lancée aux EPSiliades (novembre 2010) : « les amis de l'EPS ». Le prix de l'adhésion étant de 10 euros, nous souhaitons créer une dynamique nouvelle. Toutes les rencontres professionnelles doivent être l'occasion de discuter de la revue et des alternatives pour l'EPS et l'École.

**Participez à l'aventure !**